

Aux maîtres d'apprentissage  
des assistant-e-s en pharmacie

La Chaux-de-Fonds, le 11 mai 2021  
OFR/fss

### **CFC – Assistant-e en pharmacie**

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous transmettre par le présent courrier un certain nombre d'informations et de documents concernant l'organisation de la formation d'assistant-e en pharmacie.

#### **Inscription 2021 – 2022**

Le formulaire d'inscription accompagné d'une photo passeport de votre nouvel-le apprenti-e devra parvenir au secrétariat de l'Ester jusqu'au 18 juin 2021. Passé ce délai, nous ne pouvons plus garantir une information complète concernant la rentrée scolaire.

Toutefois, compte tenu de la situation particulière de cette année, nous nous efforcerons d'informer au mieux les nouveaux apprentis dont l'inscription nous parviendrait après ce délai.

Le formulaire d'inscription peut être téléchargé sur notre site internet à l'adresse suivante : [www.cifom.ch/ester](http://www.cifom.ch/ester).

Votre nouvel-le apprenti-e choisira le cours de langue étrangère (allemand, anglais) qu'il-elle souhaite suivre en se référant aux prérequis mentionnés ci-après (voir également document annexé) :

- Allemand : connaissances scolaires
- Anglais : connaissances scolaires

Un groupe sera en principe constitué en début de 2<sup>ème</sup> année avec pour objectif l'obtention d'une Certification internationale de niveau B1 en anglais.

Sauf cas de force majeure, aucun changement de cours ne sera accepté après les vacances scolaires d'automne.

#### **Cours d'introduction et module de formation**

Un cours d'introduction à la formation sera organisé avant la rentrée scolaire pour les apprenti-e-s de première année. Il aura lieu le jeudi 12 août 2021 de 08h15 à 11h45. Il sera suivi, de 13h20 à 16h00, par un module de cours relatif à l'application Moodle qui sera utilisée pour l'enseignement des Connaissances professionnelles et des autres disciplines. La participation à ces cours revêt bien sûr un caractère obligatoire.

#### **Jours de cours 2021 – 2022**

La répartition des jours de cours à l'Ester pour les apprenti-e-s assistant-e-s en pharmacie sera la même que celle de l'année scolaire 2020 – 2021 :

<b>Classes</b>	<b>Jours de cours</b>
1 <sup>ère</sup> année	Lundi et jeudi
2 <sup>ème</sup> année	Mercredi
3 <sup>ème</sup> année	Mardi

Nous joignons à la présente le plan des vacances pour l'année scolaire 2021 – 2022.

### **Modification du contrat d'apprentissage**

Comme vous le savez, le Service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO) nous signale par le biais d'avis officiels les engagements d'apprentis, les cas de rupture de contrat et les changements de maître d'apprentissage. Toutefois, ces avis nous parviennent avec un temps de décalage, ce qui est bien sûr compréhensible.

Nous apprécions d'être informés dans les meilleurs délais de ce genre de modifications et par conséquent, nous souhaitons que vous nous les signaliez au plus vite. Un simple appel téléphonique (032 886 36 04), un courriel ([fss@rpn.ch](mailto:fss@rpn.ch)) suffisent en attendant l'avis officiel du SFPO.

### **Module d'allemand professionnel**

Nous avons instauré depuis l'année 2015-2016 un module d'allemand professionnel. Ce cours concerne tous les apprenti-e-s et pas seulement ceux qui ont choisi l'allemand en langue étrangère.

Il est dispensé à raison d'une dizaine de périodes de fin janvier à Pâques environ et il présentera les principaux termes allemands que les apprenti-e-s rencontrent dans leur activité en officine :

- Terminologie liée à la galénique ; conseils usuels et maladie de base ;
- Terminologie portée sur les documents remis par les fournisseurs et autres prestataires.

Ce cours fait l'objet d'évaluations écrites et/ou orales qui sont portées dans la moyenne du cours de Gestion de la marchandise ou de Promotion des ventes.

Il est dispensé par Mme Sandrine Wendling – pharmacienne.

### **Modules d'Education physique et sportive**

Les dates des modules d'EPS sont mentionnées sur le document annexé. Nous vous rappelons que la participation au cours d'EPS, dont la dotation est inférieure à celle fixée par l'ordonnance de formation, revêt un caractère obligatoire. Les apprenti-e-s de 3<sup>ème</sup> année en sont dispensé-e-s.

### **Cours de préparation à l'examen d'admission en maturité professionnelle post-CFC**

Le cours de préparation à l'examen d'admission en maturités professionnelles santé et travail social post-CFC (CPexaMP) est ouvert aux actuel-les apprenti-e-s de 2<sup>ème</sup> année sur la base de conditions d'admission. Il aura lieu le vendredi matin durant la 3<sup>ème</sup> année de formation.

### **Cérémonie**

La cérémonie de remise des titres n'aura pas lieu cette année dans sa forme traditionnelle. Elle sera remplacée par une cérémonie allégée qui aura lieu vendredi 25 juin 2021 à 20h dans les locaux de l'école. En raison des prescriptions sanitaires actuelles, cette cérémonie ne réunira que les lauréat-e-s, les enseignant-e-s et quelques invités.

Dans la mesure du possible, un repas de classe et/ou une activité parascolaire sera proposée par les maitresses de classe aux apprenti-e-s de 3<sup>ème</sup> année dans le respect des prescriptions en vigueur à ce moment-là. La date est encore à convenir.

### **Fin des cours**

Les cours à l'Ester n'auront pas lieu durant la semaine du 28 juin au 2 juillet 2021. Une journée d'activités parascolaires aura lieu mercredi 30 juin 2021 pour les classes de 2<sup>ème</sup> année et jeudi 1<sup>er</sup> juillet pour les classes de 1<sup>ère</sup> année. Les apprenti-e-s de 1<sup>ère</sup> année seront donc à la disposition des maîtres d'apprentissage lundi 28 juin 2021.

### **Appels téléphoniques**

Nous exigeons des élèves de l'école qu'ils désactivent la sonnerie de leur téléphone portable durant les leçons et qu'ils rangent celui-ci dans leur sac. Par conséquent, nous vous prions de ne pas appeler les apprenti-e-s durant les périodes de cours.

Si nécessaire, un message "en absence" peut-être envoyé et votre apprenti-e pourra rappeler l'officine pendant les pauses, mais en aucun cas durant les leçons (cas de force majeure excepté).

En cas d'urgence, le secrétariat de l'école peut être joint au 032 886 36 01.

### **Base documentaire**

Nous vous rappelons que les documents et courriers concernant la formation APH peuvent en tout temps être consultés et téléchargés à l'adresse [www.onp.ch](http://www.onp.ch).

### **Bulletin scolaire - Guichet unique**

Nous vous rappelons que les résultats scolaires de votre apprenti-e (notes détaillées et bulletins semestriels) sont uniquement publiés sur le Guichet unique.

### **Courrier électronique**

Les courriers généraux relatifs à l'organisation de la formation d'Assistant-e en pharmacie vous sont transmis uniquement par messagerie électronique. Par conséquent, nous vous prions de bien vouloir consulter régulièrement votre adresse électronique et de nous faire part de toute modification.

### **Coordinatrice de formation et réforme**

Mme Ornella Giarrotta occupera dès août 2021 la fonction de coordinatrice de formation.  
Mme Marie-Laurence Sanroma est en charge de la réforme de la formation et, à ce titre, elle conduira l'introduction de la nouvelle ordonnance de formation. La première volée débutera en août 2022.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Le directeur adjoint



Olivier Frei

**Annexes :** Planification des modules d'EPS et des activités culturelles  
Descriptif cours de langues étrangères  
Plan des vacances scolaires 2021 – 2022

**Copies :** Office des apprentissages, SFPO  
Mme Ornella Giarrotta, coordinatrices de formation  
Mme Marie-Laurence Sanroma, responsable réforme

